



COMMUNIQUE DE PRESSE

Une première pour l'UEAPME et la CES dans un projet conjoint pour aider les PME à mettre en oeuvre l'acquis social communautaire par le biais du dialogue social dans les PECO

Pour la première fois, l'Association européenne de l'Artisanat et des PME, l'UEAPME, et la Confédération Européenne des Syndicats, la CES, ont lancé il y a quelques mois un projet conjoint bilatéral soutenu par la Commission européenne, qui a pour but d'encourager les efforts entrepris par les organisations d'employeurs et les syndicats de travailleurs (membres de l'UEAPME et de la CES) pour mettre en oeuvre l'acquis social communautaire dans les PME des pays d'Europe Centrale et Orientale.

Les conclusions discutées lors du séminaire final du 5 avril à Bruxelles ont mis en évidence:

- la volonté dans les PECO de développer les relations bilatérales entre les partenaires sociaux représentant les organisations de PME et les syndicats de travailleurs,
- la nécessité de créer les conditions qui doivent permettre d'encourager le développement d'un dialogue social plus autonome à tous les niveaux,
- le besoin d'améliorer la situation des syndicats et de renforcer la participation directe des organisations représentant les PME dans le dialogue bipartite au niveau national dans les PECO qui sont souvent sous-représentées.

Tous les participants ont été d'accord pour reconnaître que le dialogue social n'est pas une fin en soi, mais un instrument pour faire face aux défis économiques et sociaux et notamment contribuer à l'adaptation au nouvel environnement économique et social en particulier provenant de la mise en oeuvre de l'acquis social communautaire.

Plusieurs sujets majeurs ont été abordés, en particulier les défis auxquels doivent faire face les employeurs et les travailleurs et des PME dans les PECO, tels que les conditions de travail, la santé et sécurité sur le lieu de travail, la formation, l'adaptation à la nouvelle législation sur l'emploi et au nouveau droit du travail, la mise en oeuvre des droits des salariés.

La contribution conjointe de l'UEAPME et de la CES vient à point nommé dans le processus de l'élargissement, alors que les pays accédants se préparent à entrer dans l'UE et qu'ils doivent accélérer le processus de mise en conformité de leur législation avec la législation européenne dans ce domaine.

Le projet a consisté en tables rondes nationales organisées par la CES et l'UEAPME et leurs membres affiliés dans quatre pays (Hongrie, Pologne, Slovaquie et Slovénie). Au cours de ces tables rondes, une attention toute particulière a été dédiée à l'identification et à l'intégration de

l'analyse des problèmes actuels auxquels les employeurs et les salariés des PME dans ces pays doivent faire face dans le domaine social et de l'emploi.

Fin

Pour plus d'informations veuillez contacter :

CES: Penny Clarke - Tel. 02 224 04 07/46

UEAPME: Liliane Volozinskis - Tel. 02 230 75 99